



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2024-027

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture de Tarn-et-Garonne / PREFET-CABINET**

82-2024-02-02-00003 - AP 82-2024-02-02-00003 portant fermeture temporaire échangeur 60 sur A20 (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-02-02-00003

AP 82-2024-02-02-00003 portant fermeture  
temporaire échangeur 60 sur A20



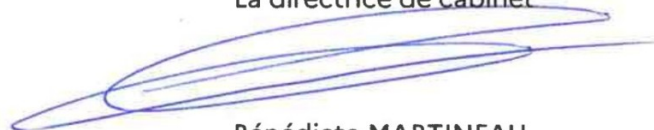
Article 4 : Le directeur départemental de la police nationale de Tarn et Garonne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de Tarn et Garonne, la directrice départementale des territoires de Tarn et Garonne, le directeur régional des autoroutes du Sud de la France Sud-ouest, le directeur des services incendie et de secours de Tarn et Garonne, le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et ampliation en sera adressée à messieurs les Préfets de la Zone de Défense Sud et Sud Ouest.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs par voie postale ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Montauban,  
le 2 février 2024

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, written over the text of the cabinet director's role.

Bénédicte MARTINEAU